

Question écrite de Mme Kattrin JADIN à la Secrétaire d'État à la Politique scientifique concernant la remise des tableaux belges spoliés par les troupes françaises entre 1794 et 1815

Kattrin JADIN (MR) : Entre 1794 et 1815, près de 271 oeuvres d'art majeures auraient été spoliées par les soldats français de Napoléon lors du pillage des différentes églises établies sur le territoire de notre pays, lequel n'existait pas encore. Depuis lors, si 93 tableaux ont pu être récupérés par la Belgique, au moins 178 manquent encore à l'appel. Si la moitié de ces oeuvres ont pu être depuis lors localisées, nous aurions perdu toute trace de l'autre partie. Pour cette raison, votre département a récemment chargé un expert d'enquêter sur les tableaux disséminés dans toute la France. Celui-ci remettra son rapport à l'horizon 2018. L'objectif est ainsi d'une part de tracer et répertorier autant que faire se peut les tableaux belges volés durant cette période, et d'autre part réfléchir à des stratégies de valorisation de ce patrimoine. Que ce soit par la mention de leur origine ou la mise en place d'une politique de prêt, tout en sachant que la récupération de celles-ci restera extrêmement difficile.

1. Des négociations sont-elles encore toujours en cours entre la France et la Belgique sur la possibilité de récupérer certaines oeuvre d'art établies comme appartenant à notre pays? Si oui, quel est l'état d'avancement de ces négociations?

2. Votre département prévoit-il de s'accorder, avec les autorités responsables des institutions culturelles françaises, sur d'autres mesures de valorisation du patrimoine artistique belge spolié? Si oui, lesquelles?

REPONSE:

La problématique sur les questions de rapatriement éventuel d'œuvres d'art n'est absolument pas d'actualité, étant donné que j'attends les résultats de l'étude que j'ai commandée.

Je peux vous informer que cette étude comporte un volet "histoire de l'art" et un volet historico-juridique. Dans la première partie, on cherche notamment à - littéralement - cartographier toutes les œuvres, et à rassembler toutes les données s'y rapportant. Dans la seconde partie, on devra clairement préciser la situation juridique et examiner si nous avons de bonnes raisons d'introduire des demandes pour d'éventuels rapatriements. Sans connaître les résultats de l'étude, je ne souhaite pas me prononcer sur les possibilités de récupération. Il n'y a donc pas de négociations en cours à ce sujet.

Il va de soi qu'il nous faudra fournir une interprétation claire et correcte des œuvres qui se trouvent en France. Les faits historiques pourront ainsi être portés à la connaissance du public. Mais il est encore trop tôt pour donner une forme à tout cela et aux autres mesures de valorisation. D'abord les résultats de l'étude, puis l'évaluation et ensuite la concertation.

Elke Sleurs,

Secrétaire d'Etat